

Département
du HAUT-RHIN

VILLE DE RIXHEIM

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en fonction :
33

Séance ordinaire du 27 mars 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-cinq)

Conseillers présents :
22

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Conseillers absents :
11

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Véronique FLESCH, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (11) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. KIMMICH)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Adriano MARCUZ
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 12 de l'ordre du jour

Acquisition de parcelles – régularisation foncière rue de Habsheim

A la suite d'opérations de lotissement ou de remembrement, de nombreuses parcelles appartenant à des particuliers sont situées sur la voirie communale et correspondent de fait au domaine public routier.

La ville régularise ces situations en acquérant ces parcelles au fil de l'eau, notamment lorsque les notaires signalent ces irrégularités à l'occasion d'une vente.

C'est notamment le cas des parcelles cadastrées section BM n° 126 et 127 d'une surface respective de 41 et 24 centiares.

Dans ce cadre, les propriétaires ont accepté de céder à l'euro symbolique à la ville de Rixheim ces parcelles pour incorporation au domaine public routier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'acquérir à l'euro symbolique auprès des propriétaires actuels ou futurs les parcelles cadastrées :
 - o Section BM n° 126 et 127 ;
- D'approuver leur intégration au domaine public routier et leur radiation du livre foncier ;
- De confier la rédaction des actes nécessaires à la société civile professionnelle Jean-Louis COLLINET et Christophe SCHMITT, notaires associés à Riedisheim ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué aux affaires foncières, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 01 avril 2025

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Alexandre DURRWELL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 AVR. 2025



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 27 mars 2025 – Annexe relative à la régularisation foncière
rue de Habsheim